



Action de formation

Intitulé de l'action	Acteur Prévention Sécurité, intervenant à Domicile
	Formation s'adressant à tous les salariés aidants et soignants du secteur de l'aide à domicile Durée de la formation : 21 heures, sur 3 jours non consécutifs
Catégorie d'action (au sens de l'article L6313-1 du code du travail)	La formation continue a pour d'obtenir les compétences en matière de sécurité, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale Elle permet d'acquérir des compétences en prévention des risques professionnels et en secours aux personnes.
Présentation générale	La formation a pour objectif de former des aides à domicile (ou futur aides à domicile) à exercer leur métier en toute sécurité et de préserver celle de la personne dont il à la charge.
Objectifs	Objectifs : Elle a pour objectif de permettre aux salariés de participer : <ul style="list-style-type: none">• à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,• au confort (qualité de l'aide et des soins) et à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée.
Contenu et Méthodes	Programme détaillé : Programme de la formation : Domaine de compétence 1 (Prévention) <ul style="list-style-type: none">- Généralités sur la prévention (données chiffrées AT/MP)- Les risques liés au travail à domicile et facteurs déterminants- Anatomie physiologie du corps humain- Analyse du travail et recherche de pistes d'amélioration des situations de travail- Principes de base de communication efficace- Situations pratiques de mobilisation (prise en compte de la personne à mobilité Réduit Domaine de compétence 2 (Secours) <ul style="list-style-type: none">- Rechercher les risques persistants pour protéger- Examiner la victime, faire alerter ou alerter- Secourir en cas de malaise, hémorragie importante, brûlure, fracture, arrêt ventilatoire et circulatoire, inconscience- Réagir aux situations inhérentes aux risques spécifiques- Contrôle du comportement.

	<p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenus théoriques et pratiques • Mise en situation sur accidents simulés <p>Un recyclage est prévu tous les 2 ans.</p>
Durée et Dates	<p>3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.</p> <p>Deux sessions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24, 25 avril et 3 mai 2018 - 29, 30 mai et 5 juin 2018
Lieu	MFR de Morre, 11 rue des Planches 25660 Morre
Coût par participant	<p>Le coût d'une session : 9.50 de l'heure, soit 199.5 euros</p> <p>Minium : 10 participants</p> <p>Maximum : 12 participants</p>
Responsable de l'action	<p>M-Françoise RIOJA</p> <p>03 81 81 33 14</p> <p>Marie-francoise.riojafr.asso.fr</p>
Formateurs, Animateurs et intervenants	<p>Moniteur en APS AD par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)</p> <p>Certification INRS</p>
Suivi de l'action	Suivi des présences et émargement des stagiaires.
Evaluation de l'action	<p>A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « Acteur Prévention Secours ADS » valable 24 mois. Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (MAC) d'une durée de 7 heures.</p> <p>Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours ASD » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).</p>

